



Fiche signalétique

Huiles pour engrenages synthétiques SAE 75W-140 Rev 9-6-22

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Huiles à engrenages synthétiques SAE 75W-140

Code de produit : 814032, 814064, 814016G, 814055

Utilisation du produit : Huile pour engrenages

Synonymes : Huile lubrifiante, huile pour engrenages EP, huile pour engrenages synthétique, huiles pour différentiel

Identification de l'entreprise :

Petra Automotive Products, Inc. 11085 Regency Green Drive, Cypress, TX 77429 | 713-856-5700

Intervention d'urgence en matière de transport

CHEMTREC É.-U. 800-424-9300 | INTERNATIONAL 703-527-3887

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Non classé comme dangereux selon la norme 29 CFR 1910,1200 (2012).

DANGERS NON CLASSIFIÉS AUTREMENT : Sans Objet

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES ARTICLES

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	MONTANT
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	Mélange	poinds de 70 à 99 %

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

Œil : Aucune mesure de premiers soins particulière n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles cornéennes, si elles sont usées, et rincer les yeux avec de l'eau.

Peau : Aucune mesure de premiers soins particulière n'est requise. Par mesure de précaution, enlevez les vêtements et les chaussures s'ils sont contaminés. Pour enlever le matériau de la peau, utilisez du savon et de l'eau. Jetez les vêtements et les chaussures contaminés ou nettoyez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Ingestion : Aucune mesure de premiers soins particulière n'est requise. Ne pas faire vomir. Par mesure de précaution, obtenez des conseils médicaux.

Inhalation : Aucune mesure de premiers soins particulière n'est requise. Si la personne exposée est exposée à des niveaux excessifs de matériau dans l'air, déplacez-la à l'air frais. Consulter un médecin en cas de toux ou d'inconfort respiratoire.

**Les symptômes et les effets les plus importants, tant aigus que retardés
SUR LA SANTÉ IMMÉDIATE**

Œil : Nous ne nous attendons pas qu'il cause une irritation prolongée ou importante des yeux.

Peau : Nous ne nous attendons pas que le contact avec la peau cause une irritation prolongée ou importante. Nous ne nous attendons pas que le contact avec la peau provoque une réaction allergique. Ne devrait pas être nocif pour les organes internes s'ils sont absorbés par la peau.

Ingestion : Ne devrait pas être nocif si avalé.

Inhalation : Ne devrait pas être nocif si inhalé. Contient une huile minérale à base de pétrole. Peut causer une irritation respiratoire ou d'autres effets pulmonaires après une inhalation prolongée ou répétée de brume d'huile à des niveaux aériens supérieurs à la limite d'exposition recommandée à la vapeur d'huile minérale. Les symptômes d'irritation respiratoire peuvent comprendre la toux et la difficulté à respirer.

EFFETS RETARDÉS OU AUTRES SUR LA SANTÉ : Non classé.

Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires, au besoin

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS : Utilisez une brume d'eau, de la mousse, des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

PROTECTION DES POMPIERS :

Mesures de lutte contre un incendie : Ce matériau brûle bien qu'il ne soit pas facilement enflammé. Voir la section 7 pour la manutention et l'entreposage appropriés. En cas d'incendie impliquant ce matériel, ne pas pénétrer dans un espace clos ou clos sans équipement de protection adéquat, y compris un appareil respiratoire autonome.

Produits de combustion : Fortement tributaire des conditions de combustion. Un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz en suspension dans l'air, y compris le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les composés organiques non identifiés, sera évolué au moment de la combustion de ce matériau.

SECTION 6 - MESURES CONTRE UNE FUITE ACCIDENTELLE

Mesures de protection : Éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité de matière déversée.

Gestion des déversements : Arrêtez la source de la perte si vous pouvez le faire sans risque. Confiner la perte pour prévenir la contamination du sol, de l'eau de surface ou des eaux souterraines. Nettoyer le déversement dès que possible en observant les précautions relatives aux contrôles d'exposition et à la protection individuelle. Utilisez des techniques appropriées, comme l'application de matériaux absorbants non combustibles ou le pompage. Retirer le sol contaminé dans la mesure du possible et au besoin. Placer les matériaux contaminés dans des contenants jetables et les jeter conformément aux règlements applicables.

Rapports : Signalez les déversements aux autorités locales ou aux États-Unis Le Centre national d'intervention de la garde côtière au 800-424-8802, au besoin.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Renseignements généraux sur la manutention : Évitez de contaminer le sol ou de libérer ce matériel dans les égouts, les systèmes de drainage et les plans d'eau.

Mesures de précaution : Tenir hors de la portée des enfants.

Risque statique : Les charges électrostatiques peuvent s'accumuler et créer une condition dangereuse lors de la manipulation de cette matière. Pour réduire ce risque, il peut être nécessaire de créer des liens et des mises à la terre, mais il se peut que ces risques ne soient pas suffisants seuls. Examiner toutes les opérations qui ont le potentiel de générer et d'accumuler une charge électrostatique ou une atmosphère inflammable (y compris le remplissage des réservoirs et des contenants, le remplissage des éclaboussures, le nettoyage des réservoirs, l'échantillonnage, les instruments de mesure, les opérations de chargement, de filtrage, de mélange, d'agitation et de chariot à vide) et d'utiliser les procédures d'atténuation appropriées.

Avertissements relatifs au contenant : Le contenant n'est pas conçu pour contenir de la pression. N'utilisez pas de pression pour vider le contenant, sinon il pourrait se rompre avec une force explosive. Les contenants vides conservent les résidus de produit (solides, liquides ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, souder, percez, moulez ou exposez ces contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, ne pas le soumettre à l'électricité statique ou à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et causer des blessures ou la mort. Les contenants vides doivent être complètement vidés, bien fermés et rapidement retournés à un centre de recyclage de baril ou jetés de façon appropriée.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES :

Tenez compte des dangers potentiels de ce matériel (voir la section 2), des limites d'exposition applicables, des activités professionnelles et d'autres substances en milieu de travail lorsque vous concevez des contrôles techniques et que vous sélectionnez un équipement de protection individuelle. Si les mesures de contrôle techniques ou les pratiques de travail ne sont pas adéquates pour prévenir l'exposition à des niveaux nocifs de ce matériau, l'équipement de protection individuelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et les limitations fournies avec l'équipement, car la protection est habituellement offerte pour une durée limitée ou dans certaines circonstances.

MESURES D'INGÉNIERIE :

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire/faciale : Aucune protection oculaire spéciale n'est habituellement requise. Dans la mesure du possible, portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux comme pratique de sécurité.

Protection de la peau : Aucun vêtement de protection spécial n'est normalement requis. Dans la mesure du possible, choisir des vêtements de protection selon les activités effectuées, les exigences physiques et les autres substances présentes sur le lieu de travail. Les matériaux suggérés pour les gants de protection sont les suivants : 4H (PE/EVAL), caoutchouc nitrile, bouclier argenté, Viton.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire spéciale n'est habituellement requise. Si les activités de l'utilisateur produisent une brume d'huile, déterminer si les concentrations en suspension dans l'air sont inférieures à la limite d'exposition en milieu de travail pour une brume d'huile minérale. Sinon, porter un respirateur approuvé qui offre une protection adéquate contre les concentrations mesurées de ce matériau. Utilisez une cartouche à particules pour les appareils respiratoires à purification d'air. Utilisez un appareil respiratoire à pression positive qui fournit de l'air dans les situations où les appareils respiratoires à purification d'air pourraient ne pas offrir une protection adéquate.

Limites d'exposition professionnelle :

Composant	Agence	TWA	STEL	Plafond	Notation
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	OSHA Z-1	5 mg/m ³	--	--	--
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	ACGIH	5 mg/m ³	10 mg/m ³	--	--

*Consulter les autorités locales pour connaître les valeurs appropriées.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Couleur : Jaune
État physique : Liquide
Odeur : de l'odeur de pétrole
Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible
pH : Sans Objet
Pression de vapeur : < 0,01 mm Hg à 37,8 °C (100 °F)
Densité de vapeur (air = 1) : >1
Point initial d'ébullition : 315 °C (599 °F) (estimation)
solubilité : Soluble dans les hydrocarbures; insoluble dans le
point de congélation de l'eau : Sans Objet
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Densité : 0,88 kg/l à 15 °C (59 °F) (typique)
Viscosité : 13,5 mm² à 32,5 mm² ma/s à 100 °C (212 °F)
Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Coefficient de cloison octanol/eau : Aucune donnée disponible

PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES :

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : (Cleveland à vase ouvert) 205 °C (401 °F) typique
Allumage automatique : Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité (explosivité) (% par volume dans l'air) : Plus basse : Sans objet; Plus haute : Sans Objet

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Peut réagir avec des acides forts ou des agents oxydants forts, tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc

Stabilité chimique : Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention de température et de pression.

Incompatibilité avec d'autres matériaux : Sans objet

Produits de décomposition dangereux : Aucune connue (aucune attendue)

Polymérisation dangereuse : La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets toxicologiques

Lésions oculaires graves/irritation : Le risque d'irritation oculaire est basé sur l'évaluation des données sur les composants du produit.

Corrosion/irritation de la peau : Le risque d'irritation cutanée est basé sur l'évaluation des données sur les composants du produit.

Sensibilisation de la peau : Le risque de sensibilisation cutanée est basé sur l'évaluation des données sur les composants du produit.

Toxicité dermique aiguë : Le risque aigu de toxicité cutanée est basé sur l'évaluation des données sur les composants du produit.

Orale Toxicité aiguë : Le risque aigu de toxicité orale est basé sur l'évaluation des données sur les composants du produit.

Toxicité inhalation aiguë : Le risque aigu de toxicité d'inhalation est basé sur l'évaluation des données sur les composants du produit.

Toxicité aiguë estimations : Non déterminé

Mutagénicité des cellules germinales : L'évaluation des risques est fondée sur des données sur des composants ou des matériaux similaires.

Cancérogénicité : L'évaluation des risques est fondée sur des données sur des composants ou des matériaux similaires

Toxicité pour la reproduction : L'évaluation des risques est fondée sur des données sur des composants ou des matériaux similaires.

Toxicité pour certains organes cibles- exposition unique : L'évaluation des risques est fondée sur des données sur des composants ou des matériaux similaires.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée : L'évaluation des risques est fondée sur des données sur des composants ou des matériaux similaires.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR TOXICOLOGIE :

Il y a contamination de l'huile avec de faibles niveaux de produits de combustion cancérigène lors de l'utilisation dans les moteurs. Il a été montré que les huiles moteur usagées causent un cancer de la peau chez la souris après une application répétée et une exposition continue. Nous ne nous attendons pas à ce que le contact cutané court ou intermittent avec l'huile moteur usée ait des effets graves sur l'être humain si l'huile est complètement éliminée par lavage à l'eau et au savon. Ce produit contient des huiles de base de pétrole qui peuvent être raffinées par divers procédés, notamment par extraction de solvants, hydrocraquage grave ou traitement intensif par hydrotraitement. Aucune des huiles n'exige un avertissement de cancer en vertu de la norme OSHA Hazard communication Standard (29 CFR 1910,1200). Ces huiles n'ont pas été inscrites dans le rapport annuel du National Toxicology Program (NTP) ni n'ont été classées par l'Agence internationale de recherche sur le cancer (CIRC) comme étant carcinogènes pour les humains (groupe 1), probablement cancérigènes pour les humains (groupe 2A) ou potentiellement cancérigènes pour les humains (groupe 2B).

Ces huiles n'ont pas été classées par la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) comme : carcinogène humain confirmé (A1), carcinogène humain soupçonné (A2) ou cancérigène confirmé chez l'animal avec une pertinence inconnue pour l'humain (A3).

SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Ce matériau ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est tiré des propriétés de chaque composante.

MOBILITÉ : Aucune donnée disponible.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Ce matériau ne devrait pas être facilement biodégradable. La dégradation de ce matériau est basée sur une évaluation des données sur les composants ou un matériau similaire. Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est tiré des propriétés de chaque composante.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATE

Facteur de bioconcentration : Aucune donnée disponible.

Coefficient de cloison octanol/eau : Aucune donnée disponible

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA DISPOSITION

Utilisez le matériel à son usage prévu ou recyclez-le si possible. Des services de collecte d'huile sont offerts pour le recyclage ou l'élimination de l'huile usée. Placer les matériaux contaminés dans des contenants et les jeter conformément aux règlements applicables. Communiquez avec votre représentant des ventes ou les autorités environnementales ou sanitaires locales pour connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

La description illustrée peut ne pas s'appliquer à toutes les situations d'expédition. Consultez le 49CFR, ou le Règlement sur les marchandises dangereuses approprié, pour connaître les exigences supplémentaires en matière de description (p. ex., nom technique) et les exigences d'expédition propres au mode ou à la quantité.

Description de l'expédition DOT : NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRES DANGEREUSES EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION 49 CFR

Description de l'expédition IMO/IMDG : NON RÉGLEMENTÉ COMME MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT EN VERTU DU CODE IMDG

Description de l'expédition ICAO/IATA : NON RÉGLEMENTÉ COMME DES MARCHANDISES DANGEREUSES À TRANSPORTER SOUS L'ICAO

Transport en masse selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC : Sans objet

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

EPCRA 311/312 CATÉGORIES :

- 1.- Effets immédiats (aigus) sur la santé : NON
- 2.- Effets retardés sur la santé (chroniques) : NON
- 3.- Risque d'incendie : NON
- 4.- Décharge soudaine de risque de pression : NON
- 5.- Risque de réactivité : NON

LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| 01-1 = groupe IARC 1 | 03 = EPCRA 313 |
| 01-2A = groupe IARC 2A | 04 = proposition 65 CA |
| 01-2B = Groupe IARC 2B | 05 = MA RTK |
| 02 = NTP carcinogène | 06=NJ RTK |
| 07 = PA RTK | |

*Aucun élément de ce matériel n'a été trouvé dans les listes réglementaires ci-dessus.

INVENTAIRE DES PRODUITS CHIMIQUES :

Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire des produits chimiques : AICS (Australie), DSL (Canada), EINECS (Union européenne), ENCS (Japon), KECI (Corée), PICC (Philippines), TSCA (États-Unis).

CLASSIFICATION RTK DU NEW JERSEY :

En vertu de la Loi sur le droit à l'information du New Jersey L. 1983 Chapitre 315 N.J. S.A. 34:5A-1 et . seq., le produit doit être identifié comme suit : HUILE DE PÉTROLE

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

CLASSEMENT	Santé : 0	Inflammabilité : 1	Réactivité : 0
NFPA :			
COTES HMIS :	Santé : 0	Inflammabilité : 1	Réactivité : 0

(0-le moins, 1-léger, 2-moderé, 3-élevé, 4-Extreme, EPI : indice de protection individuelle recommandé, indicateur d'effet chronique *). Ces valeurs sont obtenues à l'aide des lignes directrices ou des évaluations publiées préparées par la National Fire Protection Association (NFPA) ou la National Paint and Coating Association (pour les cotes HMIS).

Date de révision : 23 avril 2020

ABRÉVIATIONS POUVANT AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT :

TLV - Valeur limite de seuil	CAS - Numéro de service du résumé chimique
TWA - Durée moyenne pondérée en fonction du temps	SCBA - Appareil respiratoire autonome
STEL - limite d'exposition à court terme	IMO/IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
PEL - limite d'exposition admissible	HMIS - Système d'information sur les matières dangereuses
SGH - Système général harmonisé	NFPA - National Fire Protection Association (USA)
API - American Petroleum Institute	DOT - Department of Transportation (USA)
SDS - Fiche signalétique	NTP - National Toxicology Program (États-Unis)
NCEL - Limite d'exposition aux nouveaux produits chimiques	IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer
EPA - Agence de protection de l'environnement	OSHA - Occupational Safety and Health Administration
ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux	

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance, elles sont considérées comme correctes à la date des présentes. Étant donné que ces informations peuvent être appliquées dans des conditions indépendantes de notre volonté et avec lesquelles nous ne sommes peut-être pas familiers et que les données mises à disposition après la date des présentes peuvent suggérer des modifications des informations, nous n'assumons aucune responsabilité pour les résultats de leur utilisation. Ces informations sont fournies à condition que la personne qui les reçoit détermine elle-même si le matériel convient à cet usage particulier.